



## LE GOUVERNEMENT DOIT PRENDRE EN COMPTE NOTRE ACCORD DU 27 OCTOBRE ET CESSER DE CASSER L'ASSURANCE CHOMAGE !

Le 27 octobre 2023, les organisations syndicales et patronales (à travers avec la Fédération des Entreprises Employeurs du Spectacle Vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma - FESAC) du spectacle ont conclu un [accord](#) équilibré et progressiste pour fixer les règles d'indemnisation chômage des intermittent-es du spectacle.

A peine conclu, les organisations signataires de l'accord interprofessionnel ont refusé en bloc le 10 novembre toutes les améliorations mises sur la table, consentant à un simple statu quo pour les intermittent-es. Tandis que l'accord interprofessionnel est très mauvais pour les allocataires du régime général, ce statu quo pour le spectacle, obtenu sous la pression de nos mobilisations montantes, n'est pas suffisant.

Il y a quelques jours, le gouvernement a annoncé qu'il suspendait sa décision d'agrèer l'accord interprofessionnel le temps de connaître le résultat de la négociation sur les séniors. Dans l'attente de cette décision, un décret de jointure va être pris pour maintenir la réglementation d'assurance chômage en l'état jusqu'en juin. Si le gouvernement joue la montre sur l'agrément, c'est qu'il envisage un nouveau durcissement des règles d'assurance chômage pour les plus de 55 ans et entend une nouvelle fois peser sur la négociation interprofessionnelle pour imposer sa ligne, et donc faire encore pire que l'accord régressif interprofessionnel.

La CGT Spectacle s'inquiète de constater que sur tous les grands sujets sociaux qui occupent les travailleuses et travailleurs du pays, le principe de libre négociation collective est piétiné à tous les niveaux. La voix de nos professions, comme celles des autres salarié-es confronté-es au chômage, est muselée et seules sont retenues par le patronat et le gouvernement les logiques d'économies. Ne voient-ils pas la situation sociale particulièrement alarmante des chômeur-euses dans ce pays ?

Nos professions continuent d'être mobilisées pour demander que l'accord du 27 octobre soit pris en compte dans son intégralité par le gouvernement. Nous souhaitons être entendus ! A ce jour, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, semble peu intéressée à cette problématique centrale pour nos professions. Nous sommes toujours dans l'attente d'une expression politique claire pour soutenir l'accord et demander sa transposition immédiate !

Le gouvernement poursuit sa logique de casse des droits des privé-es d'emploi avec la mise en place de France Travail. Le retour du « contrat d'engagement », avec plus de devoirs et moins de droits, la réforme du RSA avec ses 15h d'activité obligatoire, le passage à des allocations sur 30 au lieu de 31 jours, sont autant de menaces qui nous concernent toutes et tous. La mobilisation doit donc se poursuivre notamment dans nos professions.

**La CGT Spectacle appelle à rejoindre et participer à la 21<sup>ème</sup> journée de mobilisation contre le chômage et la précarité samedi 2 décembre. Nous nous joignons ainsi à l'appel de la CGT des chômeurs, de ACI, de l'APEIS et du MNCP contre le Chômage et la précarité.**

- NON A FRANCE TRAVAIL !
- POUR L'APPLICATION DE L'ACCORD DU 27 OCTOBRE !
- NOUS TRAVAILLONS, NOUS DECIDONS !

### RDV À PARIS SAMEDI 2 DECEMBRE A 14H DEVANT LE POLE EMPLOI DIDEROT

**3 Boulevard Diderot Paris 12 - M° Quai de la Rapée**

- TOUS LES RDVS (actualisation quotidienne) : <https://lc.cx/carterdvs>  
RIEN PRÈS DE CHEZ VOUS ? RAPPROCHEZ-VOUS DES SYNDICATS !

Paris, le 1<sup>er</sup>/12/2023